

Les comptes rendus du Conseil Municipal 2021

◆ Réunion du 8 février

➤ *Présentation de différents devis :*

M. Le Maire informe que l'Etat reconduit les dotations de soutien à l'investissement local de rénovation-énergétique, il propose d'effectuer des travaux

- Pour les locaux de l'ancienne cantine scolaire :

Isolation, menuiseries, couverture, travaux de peinture intérieure, appuis de fenêtres et électricité pour un montant de 66 867,37€ H.T

- Pour les bâtiments face à la mairie :

Menuiseries, travaux de maçonnerie et joints pour un montant de 8479,08€ HT

◆ Réunion du 14 avril

➤ **Approbation du compte gestion 2020**

➤ **Approbation du compte Administratif du Budget communal de 2020**

M. le maire ne devant pas participer à cet examen des comptes ; c'est sous la présidence du doyen d'âge, M. Alain Alexandre que le CM reconnaît la sincérité des restes à réaliser et approuve le compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Résultat de l'exercice :	section de fonctionnement excédent de	+27 099,64 €
	section d'investissement déficit de	-49 459,70 €
Report de l'exercice N-1 :	report de fonctionnement	+68 586,26 €
	report d'investissement	+12 198 ,04 €
Résultat de clôture 2020 :	section de fonctionnement excédent de	+ 95 685,90 €
	section d'investissement déficit de	- 37 261,66 €
Reste à réaliser- report:	recettes d'investissement	900 979,00€
	dépenses d'investissement	924 432,00€

Résultat cumulé : excédent	60 714,66 €
-----------------------------------	--------------------

Le maire reprend la présidence de la réunion.

➤ **Délibération des taxes locales**

M.le Maire propose aux membres du CM de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. Mais pour pallier à la perte de ressources liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes bénéficient dès 2021 du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département de 2020 soit un taux de 25,36% pour le département de Seine Maritime.

De ce fait, il est demandé d'ajouter au taux du foncier bâti, le taux de 25,36%

Foncier bâti	(15,54% + 25,36%)	40,90%
Foncier non bâti		32,82%
CFE		14,60%

➤ **Fiscalisation 2021**

- La totalité de la contribution au STS de la Feuillie
- De 60% de la contribution pour le SIVOS du Mont Robert

➤ Le CM s'oppose au transfert de la compétence de l'urbanisme à la CC 4 R

➤ Le CM accepte le transfert de la compétence de la loi d'organisation des mobilités (LOM) à la CC 4 R

➤ **Subventions 2021 pour les associations et organismes**

AFSEP	50€
Fonds de solidarité logement (0,76€x282 habitants)	214,32€
Fondation du Patrimoine	50€
Vivre à Hodeng-Hodenger	1250€
Anciens Combattants	100€
Ass Aide Rurale Pays de Bray	100€
Souvenir Français	50€
Amicale des Sapeurs Pompiers	150€
UNC AFN canton d'Argueil	50€
Indemnité gardiennage	150€
Indemnité paroisse	150€

➤ **Contrat aidé embauche d'un jeune**

Embauche d'un jeune à 30 heures la semaine et aidée à 80% du salaire et des charges par l'Etat

C'est le jeune Théo Sagot d'Hodenger qui a été retenu pour aider l'agent d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

➤ **Courrier de démission de M. Muller Guillaume**

Suite à la démission de M. Muller, le CM décide de le remplacer dans les commissions suivantes :

Pour le STS de la Feuillie : 2^{ème} délégué : Jean-Baptiste Régentel

Suppléant : François Gatine

Pour le SIVOS du Mont-Robert : délégué suppléant : Guillaume Levillain

Pour l'ADICO : déléguée : Olivia Villier

Déléguée suppléante : Aline Delwarde

Pour la commission des voiries et chemin : Guillaume Levillain

Pour la commission action sociale : Laetitia Gavois

Pour le correspondant défense : François Gatine

➤ **Approbation du Budget primitif 2021**

<u>Budget Primitif 2021 approuvé le 14 avril 2021</u>	
Charges à caractère général	80 452,00
Charges de personnel et frais	57 250,00
Atténuation des charges	16 300,00
Charges de gestion courante	49 511,00
Charges financières	1 800,00
Dépenses imprévues	2 481,24
Virement à la section d'investissement	10 000,00
<u>Amortissements – op. d'ordre</u>	<u>4 108,00</u>
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	221 902,24
Atténuation des charges	100,00
Impôts et taxes	76 000,00
Dotations et participations	98 831,00
Autres produits de gestion courante	12 000,00
<u>Résultat reporté</u>	<u>34 971,24</u>
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	221 902,24
Restes à réaliser travaux 2020	924 432,00
Report du déficit 2020	37 261,66
Remboursement capital emprunt	10 000,00
<u>Opérations d'équipement</u>	<u>90 471,24</u>
TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT	1 062 164,90
Restes à réaliser 2020 (subventions-emprunts)	900 979,00
Subventions et emprunts 2021	86 207,24
Excédent de fonctionnement	60 714,66
Dotations	156,00
Virement de la section de fonctionnement	10 000,00
<u>Amortissements – op. d'ordre</u>	<u>4 108,00</u>
TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT	1 062 164,90

Le CM vote à l'unanimité le budget primitif 2021.

➤ **Le 1^{er} mai des Anciens**

En raison de la pandémie, le repas du 1^{er} mai des Anciens ne peut avoir lieu.
Le CM décide d'offrir aux 69 personnes de 65 ans et plus, électeurs communaux, des brins de muguet qui seront distribués le 1^{er} mai.

Simplifiez vos démarches en demandant en ligne vos autorisations d'urbanisme.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les particuliers et professionnels peuvent déposer leurs dossiers d'autorisation d'urbanisme directement par voie électronique, en nous adressant leur dossier à l'adresse suivante : hodenghodenger-guichet-urbanisme-dematerialise@orange.fr

Une démarche simple en 4 étapes :

- Etape 1 : Connectez-vous au service en ligne d'Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme sur www.service-public.fr
- Etape 2 : Choisissez parmi les formulaires de demande celui qui correspond à votre demande
- Etape 3 : Remplissez les champs modifiables.
- Etape 4 : Enregistrez- le document rempli sur votre ordinateur et renvoyez-le par mail, ainsi que les pièces demandées, à la mairie à l'adresse suivante :

Vous recevrez un accusé de réception ainsi qu'un récépissé relatif à votre demande, sur votre boîte mail.

Ce service dématérialisé peut être utilisé pour toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme.

Toutefois, le dépôt sous format papier sera toujours possible pour les administrés ne disposant pas d'outil informatique.

➤ **Regroupement des écoles**

Délibération pour le regroupement des écoles au sein du SIVOS du Mont Robert entre les communes de Beauvoir-en-Lyons, Mésangueville, Hodeng-Hodenger, Argueil et par convention la commune de Fry.

Il y aura 3 pôles :

Argueil : 2 classes maternelles avec 49 élèves

Hodeng : 1 classe avec 21 élèves

Beauvoir-en-Lyons : 4 classes avec 62 élèves

➤ **Travaux concernant l'église Notre Dame d'Hodenger**

Le CM autorise M. le Maire à signer les ordres de services concernant les travaux et à effectuer les démarches auprès des banques pour un emprunt de 100 000€ qui servira à régler les entreprises en attendant le versement des subventions.

➤ **Cession d'un bail de fermage**

Parcelle de terre communale située sur la commune de Fry dont le bail passe de M. Philippe Elie à son fils Pierre Elie.

◆ **Réunion du 13 juillet**

➤ **Emprunt pour les travaux de réfection de l'église d'Hodenger**

Le CM approuve la proposition de M. Le Maire de contracter un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine pour le plan de financement concernant le projet de rénovation de l'église d'Hodenger

Le coût des travaux de la 1 ^{ère} tranche s'élève à	373 286,48€ HT
L'aide financière de la DRAC est de	148 981€
Celle du Département	111 735€

Mode de financement proposé :

Emprunt moyen long terme	100 000€
Taux annuel	0,82%
Durée du crédit	15 ans
Modalité de remboursement	trimestriel
Type d'échéance	échéances constantes
Frais de dossier	100€

L'association pour la sauvegarde de la Chapelle d'Hodenger aidera pour le financement des annuités de l'emprunt.

Le CM autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches pour l'emprunt à court terme (emprunt relai FCTVA) pour un montant de 61 000€.

◆ Réunion du 25 octobre

➤ **Approbation des nouveaux statuts du SIVOS du Mont Robert**

➤ **Nettoyage des ruisseaux**

Dans le cadre du chantier école d'insertion « valorisation du patrimoine naturel dans le Pays de Bray », l'association éducation et formation entretiendra les ruisseaux sur Hodenger

➤ **Délibération pour la reconduction de la taxe d'aménagement (TA)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

La taxe d'aménagement, prévue à l'article L331-1 et suivant du code de l'urbanisme, est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Le CM décide à l'unanimité de reconduire le taux de 5% pour 2022.

En application des articles L331-7 et L331-9 du code de l'urbanisme, le CM reconduit l'exonération de cette taxe pour :

- Les commerces de détail d'une surface de vente inférieur à 400 m²
- Les abris de récoltes, hébergement d'animaux et autres usages agricoles
- Les locaux à usage industriel et artisanal au 3° de l'article L. 331-12 du présent code

➤ **Noël 2021**

- Le Maire est autorisé à signer le contrat pour le spectacle de Noël 2021 d'un montant de 1 300€
- Achat de 29 jouets pour les enfants allant de la naissance à la classe de CM2, d'une valeur moyenne de 25 €.
- Un bon d'achat de 30€ sera offert aux 69 bénéficiaires âgés de plus de 65 ans inscrits sur la liste électorale.
- Un bon d'achat d'un montant de 50€ sera remis aux 3 agents communaux.

➤ **Aide au permis de conduire dans le cadre du CUI**

Dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion, il a été décidé d'aider au financement du permis de conduire de Sagot Théo à hauteur de 50%.

Cette somme sera versée à l'auto-école.

◆ Réunion du 21 décembre

➤ Délibérations prises

▪ Vidéo surveillance

Le CM a refusé le devis pour l'installation d'une surveillance vidéo des bâtiments communaux proposé par M. le maire

▪ Incendie sur Hodenger

Le CM a décidé d'offrir à la famille sinistrée des places de cinéma et de spectacle.
Le CM reste à l'écoute pour toute demande.

▪ Parc éolien

Une étude de faisabilité d'un parc éolien sur la commune (3 à 5 éoliennes) approuvée par le CM

➤ Protection incendie

Un rendez-vous avec le lieutenant Revelle Styve aura lieu le 17 janvier pour faire le tour des besoins en protection incendie sur la commune.

➤ Départ de l'adjointe

Mme Metais France, 2^{ème} adjointe, nous annonce son départ dans le Calvados.
Le CM lui souhaite une bonne continuation.
Le Maire la remercie pour tout le travail effectué pour la commune.

Mairie de Hodeng-Hodenger

📍 : 26 route Principale

☎ : 02 35 90 73 13 📠

📧 : mairie.hodeng-hodenger@orange.fr

Accueil au public :

Le mercredi de 16h30 à 19h et

Le samedi des semaines paires de 9h à 12h.

Uniquement sur rendez-vous le lundi après-midi

Secrétaire de Mairie : Mme Sophie Brunel

Contact : -le Maire J-C Delwarde : 06 ; 81 84 49 45

1^{ère} adjointe : L.Gavois : 06 64 88 05 00